

Nice, le 23 janvier 2017  
L'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs  
les Directrices et Directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les Enseignants  
des écoles des Alpes-Maritimes  
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Détachement et intégration dans le corps des personnels de direction  
année 2017.

Réf. : Note de service 2016-211 du 03 01 2017 BOEN n°2 du 12 01 2017.

Je vous informe de l'ouverture des opérations de détachement et d'intégration  
dans le corps des personnels de direction pour l'année 2017.

Les personnels réunissant les conditions requises qui souhaitent participer à  
cette opération devront transmettre le dossier (formulaire joint) en respectant la  
voie hiérarchique. Le dossier devra obligatoirement être accompagné d'une fiche  
de synthèse (EPP ou AGAPE ) à retirer par le candidat auprès de son service  
gestionnaire.

L'Inspecteur de la circonscription devra formuler et joindre au dossier de  
candidature un avis motivé :

- sur les compétences professionnelles dans les fonctions actuelles ;
- sur l'aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les  
domaines pédagogiques et/ou éducatif ;
- sur les aptitudes relationnelles ;
- sur l'engagement et la motivation du candidat.

Les candidats seront reçus en entretien par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Les dossiers devront parvenir à la DSDEN 06 – Secrétariat Général **pour le 1<sup>er</sup>  
février 2017, délai de rigueur.**



Michel-Jean FLOC'H